

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 26 novembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au Conseil d'administration : 15
En exercice : 15

Date de convocation : 17-11-2025
Date d'affichage : 17-11-2025

Présents : 10	Abstention : 0
Représentés : 4	Votes pour : 14
Votants : 14	Votes contre : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq et le vingt-six novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.

Présents : M. Thierry DUFOUR (pouvoir reçu de M. Philippe Caceres) ; M^{me} Nawel BENSETT-VIGUIÉ (pouvoir reçu de Mme Blanco-Liquière) ; M. Alfred KROL ; M. Claude JOUANY ; M^{me} Nawal LAGHZAOUI ; M^{me} Brigitte VERGNES ; M^{me} Annie CAVAILLÈS (pouvoir reçu de M^{me} Anne-Marie Guyader) ; M. Serge COTTO (pouvoir reçu de M^{me} Hélène Ailllos) ; M^{me} Yolande LARTIGUE ; M. Jean-Philippe SOUQUIÈRE

Absents représentés : M^{me} Caroline BLANCO LIQUIERE (pouvoir donné à M^{me} Nawel Bensetti-Viguié) ; M. Philippe CACERES (pouvoir donné à M. Thierry Dufour) ; M^{me} Hélène AILLOS (pouvoir donné à M. Serge Cotto) ; M^{me} Anne-Marie GUYADER (pouvoir donné à M^{me} Annie Cavaillès)

Absente excusée : M^{me} Pascale BERLY

Secrétaire : M^{me} Nawel BENSETTI- VIGUIÉ

DEL.CCAS N°2025-10 : Subvention exceptionnelle en faveur de L'Épicerie Sociale de l'Albigeois

Monsieur le Président expose les faits suivants :

Lors de l'examen du budget prévisionnel 2025, dans le cadre du Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 9 avril 2025, il a été accordé une subvention de 500€ à l'Épicerie Sociale. Cette somme a été mandatée le 18 avril 2025.

Mme Yolande Lartigue avait alors proposé d'augmenter la somme allouée à cette association qui, au vu du contexte économique et social, traverse une période particulièrement difficile. Le Conseil d'Administration avait pris note de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ qui serait proposée au vote des administrateurs lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée délibérante que le CCAS octroie à l'Épicerie Sociale une subvention complémentaire de 500€ pour l'exercice 2025.

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de verser la somme de 500€ à l'association à l'Épicerie Sociale ;
- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 chapitre 65 *Autres charges de gestion courante* (article 65748 *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*).

- **MENTIONNE** que la présente délibération, peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l’application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance,
Madame Nawel Bensetti Viguié**



**Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry Dufour**

